

de *Berlin* & celle de *Suede* n'est pas encore public, quoiqu'il ait été communiqué en forme à plusieurs Puissances pour les inviter à y accéder. Mais on ne tardera pas d'être informé du contenu de ses articles, où l'on a posé la base la plus ferme du maintien de la tranquillité dans le Nord. Le Roi de France y a donné son accession. Le Chevalier de Lanmarie, frere du Marquis de ce nom, Ambassadeur de France à la Cour de *Suede*, l'a apportée étant revenu depuis peu des *Pays-Bas*, où il s'étoit rendu auprès du Roi son Maître : Il a porté en même-tems à *Stockholm* la ratification du nouveau Traité de subsidie entre la Cour de France & celle de *Suede*.

Sa Majesté Prussienne a conféré au Lieutenant Général de Munchow, Chef d'un Régiment de Fusiliers, le Gouvernement de *Spandan*, vacant par la nomination du Prince de Holstein-Beeck au Gouvernement de *Berlin*.

La Cour de *Saxe* ne nous donne rien de remarquable, si-non que le Roi Electeur, par une distinction particulière pour le Prince Eugene d'Anhalt-Deffau, lui a accordé en sa qualité de Prince, les mêmes qualifications dont ce titre est accompagné à l'égard des Princes régnans.

A R T I C L E I V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **L**ES Gendarmes ordinaires de la Garde du Roi revinrent le 6. Septembre à *Versailles* de l'Armée de Sa Maj. dans les *Pays-Bas*, d'où les Mousquetaires de la premiere & de la seconde Compagnie sont aussi revenus le lendemain, puis
les